Assessment Review Board

Annual Report 2003-2004

How to contact the Assessment Review Board:

Assessment Review Board
250 Yonge Street
29th Floor
Toronto ON M5B 2L7
Tel: (416) 314-6900
Toll Free: 1-800-263-3237
Fax: (416) 314-3717
www.arb.gov.on.ca

Copies of this annual report, as well as other Board publications, may be obtained from the Board. For an electronic copy of this document, visit the Assessment Review Board Web site at www.arb.gov.on.ca.

Copies of this annual report may also be obtained through:

Publications Ontario Bookstore
880 Bay Street, Toronto ON M7A 1N8
Tel: (416) 326-5300

Out-of-town customers, except Ottawa, call **1-800-668-9938**.
In Ottawa, call (613) 238-3630 or, toll free, **1-800-268-8758**.

Telephone service for the hearing impaired is available throughout Ontario, toll free, at **1-800-268-7095**.

Order copies via the Internet at www.publications.gov.on.ca.

© Queen's printer for Ontario, 2005

ISBN 0-7794-7086-9
ISSN 1499-8297

105-04030/

Contents

Chair's Message 2

Section I: Assessment Review Board Overview

Purpose of the Board 4
History and Jurisdiction 4
Current Value Assessment 4
Legislative Changes 5
Changes to Rules of Practice and Procedure 5

Section II: Operations 2003-2004

2003-2004 Caseload 6
Pre-hearings 6
Teleconferences 7
Electronic Service Delivery 7
Web site 7
E-File 7
E-Status 7
E-Calendar 8
Public Information and Outreach 8
Stakeholders' Advisory Committee 8
Member Training 8

Section III: Financials

Expenditures 9
Revenue 9

Section IV: ARB Members 2003-2004

ARB Chair and Vice-Chairs 10
Biographies 10
ARB Members 11

Assessment Review Board
250 Yonge Street, 29th Flr.
Toronto, ON M5B 2L7
Tel (416) 314-6900
Fax (416) 326-3579
www.arb.gov.on.ca

Commission de révision de l'évaluation foncière
29e étage 250, rue Yonge
Toronto, ON M5B 2L7
Tél (416) 314-6900
Téléc (416) 326-3579
www.arb.gov.on.ca

Ontario

Chair's Message

I am pleased to present this report as the current Chair of the Assessment Review Board (ARB). 2003-2004 was a productive period for the Board. All properties in Ontario were reassessed for tax purposes for the second consecutive taxation year, which meant the Board received over 80,000 complaints – a substantial increase from the previous year.

By all accounts, the ARB complaint intake for 2004 was one of the smoothest and most efficient in recent history. The success of the intake was the result of a proactive campaign to provide Ontarians with the proper information about the property assessment complaint process and the refinement of the Board's complaint intake strategy.

In advance of the filing deadline, the ARB distributed revised information pamphlets, which served to better clarify the proper steps of appeal, as well as improving the annual complaint form and instructions, thereby lessening confusion about the complaint process and deterring erroneous filings.

2003-2004 also saw the implementation of the recommendations provided to the Board by its Stakeholder Advisory Committee (SAC). This committee, which submitted a full report to the ARB in late March 2003, offered fourteen recommendations to improve the Board's service and clarify its *Rules of Practice and Procedure*. These recommendations and changes to the *Rules* were implemented in October 2003.

As in past years, the Board took steps to improve its accessibility to stakeholders throughout the province. In November 2003, the ARB launched "E-Calendar," a service on its Web site that allows complainants to view the dates and locations of all current Board hearings. Also, the Board's Web site and audio text has been updated to provide more information about ARB processes, including filing fee refunds and adjournment requests.

As the adjudicative tribunal Ontarians look to when contesting property assessments, our employees and Members are honoured to provide access to natural justice in a fair, open, and efficient manner.

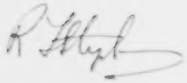

Richard Stephenson
Chair

February, 2005

Section I: Assessment Review Board Overview

Purpose of the Board

The Assessment Review Board (ARB) is an independent adjudicative tribunal established under statute by the Province of Ontario that hears complaints filed by property owners who believe there is an error in the assessed value or classification of a property. The Board, which operates under a number of legislative authorities, also deals with complaints on matters such as school support designation and property tax appeals.

The Board's primary mandate is to ensure that properties are appropriately assessed in accordance with provisions of the *Assessment Act*. The ARB holds hearings throughout the province where persons, or their representatives, who have filed a complaint with the ARB have the opportunity to present to the Board, through the hearing process, a case as to why they believe the assessment or classification of a property is incorrect.

Along with other regulatory and adjudicative agencies, the ARB helps form the core of the administrative justice sector in Ontario. These core agencies provide justice that is less expensive, less complex, and less formal than the courts. Possessing specialized knowledge of relevant legislation and matters in their particular field, agencies and their Members are integral components of Ontario's social and legal infrastructure.

History and Jurisdiction

Property assessment has been conducted in what is now Ontario since 1793. In 1970, the province assumed the role of assessing property from municipalities and replaced the Courts of Revision with the Assessment Review Court (ARC). In 1983, the ARC was renamed the Assessment Review Board.

With the enactment of the *Fair Municipal Finance Act, 1997*, the ARB became the province's sole adjudicative tribunal for property assessment complaints. The legislation reduced duplication and ensured that the Board was the final tribunal of appeal for such complaints. Prior to 1998, ARB decisions could be appealed to the Ontario Municipal Board (OMB).

In 1998, an amendment to the *Assessment Review Board Act* gave the ARB the capacity to dismiss frivolous complaints. Decisions by the Board are final and binding, subject only to appeal to Divisional Court on questions of law when the Court grants leave to appeal. The Board also exercises the power to review its decisions.

The Board's jurisdiction and its authority are defined by the *Assessment Review Board Act*, the *Assessment Act*, the *Municipal Act, 2001*, the *Education Act*, and the *Statutory Powers Procedure Act*.

Current Value Assessment

With the long-term objective of fairness, timeliness and consistency, the *Fair Municipal Finance Act, 1997* ushered in the Current Value Assessment (CVA) system. Prior to the new legislation, assessments lacked a common methodology and in many municipalities property assessments had not been updated in decades.

Assessments for the 2003 taxation year were based on the property value as of June 30, 2001 and assessments for the 2004 taxation year were based on the property value as of June 30, 2003.

Legislative Changes

Regulations

Ontario Regulation 282/98, the General Regulation under the *Assessment Act*, was amended by the following eight regulations filed from July 7, 2003 to November 20, 2003:

1. Ontario Regulation 285/03 (filed July 7, 2003) – addition of Part IV.1 Exceptions – Alternative or Renewable Sources of Energy;
2. Ontario Regulation 347/03 (filed August 25, 2003) – expansion of subclass for vacant land for industrial property class (ss 20(3)) and the addition of section 43.1 mine tailings management area;
3. Ontario Regulation 348/03 (filed August 25, 2003) – expansion of definition of hotel;
4. Ontario Regulation 349/03 (filed August 25, 2003) – clarification of railyard in parking lots and vacant land property class and vacant land subclass;
5. Ontario Regulation 362/03 (filed September 2, 2003) – addition of land that is a municipally-licensed rooming house to the residential property class;
6. Ontario Regulation 363/03 (filed September 2, 2003) – change from residential/farm property class to the residential property class and from the farmlands property class to the farm property class;
7. Ontario Regulation 370/03 (filed September 2, 2003) – current value of hotels section added; and
8. Ontario Regulation 397/03 (filed November 20, 2003) – addition of assessed value of pipe lines for 2004.

Omitted Assessments for Trailer Parks

Ontario Regulation 390/03 regarding omitted assessments for trailers for the 2003 taxation year was filed on October 30, 2003 directing the Municipal Property Assessment Corporation (MPAC) to issue omitted assessment notices for 2003 to trailer park owners and occupants. On March 10, 2004, Ontario Regulation 55/04 was filed, amending Ontario Regulation 390/03, cancelling the omitted assessments for the 2003 taxation year.

New Rules of Practice and Procedure

The Assessment Review Board's new *Rules of Practice and Procedure* came into effect on October 1, 2003 and were made pursuant to section 25.1 of the *Statutory Powers Procedure Act*.

The new rules and current forms are available free of charge on the Board's Web site www.arb.gov.on.ca or a printed copy can be purchased for a minimal charge by calling 416-314-6900 or 1-800-263-3237.

Section II: Operations 2003-2004

2003-2004 Caseload

At the beginning of the 2003-2004 fiscal year, the ARB had a total of 93,800 complaints on file. During the 2003-2004 fiscal year, the Board received over 80,000 complaints. The majority of these were received in March of 2004. By the end of the fiscal year 47,400 complaints before the Board had been resolved. Of the new complaints received, approximately 60 per cent were residential and 40 per cent were non-residential. In most instances, residential complaints required less hearing time and staff resources, and were resolved sooner than the non-residential complaints. The bulk of the outstanding caseload at the end of the fiscal year consisted mostly of complex, non-residential properties. The process of adjudication and resolution of these types of disputes can take several months, and in some cases, a year or more to complete and often require expert testimony and information.

Table 1: Caseload 2001-2002 to 2003-2004

Year		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Opening caseload balance		150,000	62,000	93,800
Caseload received	+	12,300	82,900	80,200
Total caseload for year	=	162,300	144,900	174,000
Resolved caseload	-	100,300	51,100	47,400
Balance at the end of the fiscal period	=	**62,000**	**93,800**	**126,600**

Note: The municipal tax year begins January 1 and ends December 31. The deadline for annual assessment complaints to the ARB is March 31 of the tax year, corresponding to the end of the provincial fiscal year. In the chart above, the annual complaints for the 2004 taxation year are recorded in fiscal 2003-2004. "Caseload Received" includes all types of complaints and appeals dealt with by the Board, including annual assessment complaints, supplementary and omitted assessment complaints and tax appeals.

Pre-hearings

Many of the complaints concerning complex non-residential properties require extensive hearing time before the Board and are often presided over by a panel of Members. These complaints are screened, based on established criteria such as property classification, size and assessed value, and may be directed into pre-hearings. During the pre-hearing process, the Board works with the parties to establish a schedule for proceeding and may issue procedural orders to direct exchanges of information and pre-filings.

Pre-hearings have the potential not only to expedite the hearing process but also to allow parties to come to a settlement before a hearing begins.

Teleconferences

The Board has also made extensive use of telephone conferencing, or "electronic hearings." With parties in some cases having to travel across the province, it can be difficult and time consuming to coordinate a physical meeting. Teleconferencing is a practical way to provide status updates and determine next steps toward issuing procedural or on consent orders, resolving contentious matters and, in some instances, resolving complaints. This service saves time and money by reducing travel for all parties involved with ARB hearings.

Electronic Service Delivery (ESD)

In 2003-2004, the Board continued to provide efficient ESD. In November 2003, E-Calendar was launched. This allows the public to view hearings scheduled for a municipality by month, and the hearing docket for a specific hearing. Throughout the year, the Board's Web site, E-Status and E-File options were updated and improved upon, with a focus on user-friendliness and clear language.

Web site

The Board's Web site, www.arb.gov.on.ca, continues to be an important information and communication resource. Information available on the Web site includes: an introduction to property assessment and the assessment appeal process; complaint forms; complete versions of the ARB's *Rules of Practice and Procedure* and relevant legislation; information about ARB hearings and proceedings; as well as the Board's annual reports.

E-File

E-File is a tool that allows the public to submit annual assessment complaints via the Internet. All required information and the appropriate filing fee are collected and verified electronically online, and E-Filed complaints are accepted immediately into ARBIS, the ARB's electronic case management system. E-Filed complaints do not require manual data entry, reducing the time required to intake complaints.

During the 2004 complaint intake period, 23,960 complaints were filed via the ARB's E-File option. This is a 37 per cent increase from 2003. The Board received an additional 1,600 complaints through forms that were completed online, then printed and mailed with payment. This is a seven per cent increase from 2003.

E-Status

E-Status allows complainants to check the status of complaints before the Board by simply visiting the ARB Web site and entering the 19-digit roll number associated with the property of interest. E-Status displays information about complaints, hearings (once scheduled) and decisions (once issued). In 2003-2004, E-Status received approximately 2,000 to 4,000 inquiries monthly.

E-Calendar

In November 2003, the ARB launched a new information technology service called E-Calendar. This service provides complainants, representatives and other interested parties current information about ARB hearings throughout Ontario. Hearing information can be obtained either by searching for the location of a property or the location of a hearing.
The various E-Services initiatives offered by the Board will continue to significantly benefit the public and stakeholders by enhancing the accessibility, transparency and efficiency of the Board.

Public Information and Outreach

The Board has maintained its commitment to effective, multi-faceted and timely communication with stakeholders and the public. To communicate more effectively, the Board has undertaken projects to:

- Revise and re-design its *Filing a Complaint* and *Preparing for a Hearing* pamphlets. Both pamphlets are available on the Board's Web site in fully downloadable formats.
- Improve its audio text to provide complainants with more options to obtain information, such as how to withdraw a complaint or request a postponement, automatically. The after-hours message has also been updated to include more information about the Board and the complaint and hearing process.
- Expand upon correspondence with complainants via e-mail. The Board answered over 1,900 e-mails. Complainants used this medium as a means of informing the Board about a variety of issues, including absences, withdrawals and requests for written reasons.
- The complaint forms and instructions for annual assessments and supplementary and omitted assessments were revised to include more information and clearer instructions.

Stakeholders' Advisory Committee (SAC)

In its ongoing efforts to address the changing needs and concerns of its stakeholders, the ARB organized a committee of stakeholders that was charged with providing the Board with a collection of recommendations for improvement to its services. This committee began consultations in Spring 2002, and on March 19, 2003 presented the ARB Chair with a final report of its recommendations and conclusions.

The Committee's recommendations and rule changes were implemented in October 2003. The fourteen recommendations offered by the Committee pertained to issues such as the streaming of ARB hearings; the complaint process for large, complex commercial properties; pre-hearing communications; municipality complaint participation; alternative dispute resolution; access to Duty Vice-Chairs during urgent hearing circumstances; certificates of readiness; Member assignment; costs; and an effort to encourage parties to correspond with each other to potentially reach an agreement.

Member Training

Ongoing Member training remains a priority at the ARB. Newly-appointed Members have the benefit of an in-house introductory session, in-hearing mentoring by senior Members, and courses that are tailored to the issues Members confront in the various types of ARB hearings. Also, all Members are encouraged to attend the educational courses available through the Society of Adjudicators and Regulators.

Expenditures

Table 2: Expenditures 2001-2002 to 2003-2004

ACCOUNT ITEMS	2001 – 2002 ($)	2002-2003 ($)	2003-2004 ($)
Salary and Wages	4,889,289	4,170,456	4,306,190
Employee Benefits	822,876	856,500	537,499
Transportation and Communications	1,258,830	849,338	1,034,130
Services	2,739,513	1,816,394	2,075,266
Supplies & Equipment	189,356	286,975	259,390
Transfer Payment	NIL	NIL	NIL
TOTAL	**9,899,864**	**7,979,663**	**8,212,475**

Revenue

Under the authority of the *Assessment Review Board Act* and a regulation made under the *Interpretation Act*, complaints and appeals must be accompanied by the applicable filing fee. The filing fee, which varies depending on property type, is collected by the ARB and is immediately transferred to the Ministry of Finance.

Table 3: ARB Revenue 2001-2002 to 2003-2004

FISCAL YEAR	REVENUE COLLECTED (in $)
2001-2002	2,840,117
2002-2003	2,102,515
2003-3004	5,411,807

Section IV: ARB MEMBERS 2003-2004

ARB Chairs and Vice-Chairs

Chairs	Date Appointed
JOHNSON, David J. ^	November 15, 2000 to November 15, 2003
HUBBARD, Marie†	December 10, 1997
Vice-Chair	December 10, 2000
Chair	November 15, 2003

Vice-Chairs

BUTTERWORTH, Robert D.	November 19, 1997
Vice-Chair	April 15, 2002
OWEN, Robert D.M.*	February 1, 1998
Vice-Chair	February 1, 1998
SEABORN, Jan de P.*	March 23, 1998
Vice-Chair	March 23, 1998

Note: ^ Indicates Chair of the Assessment Review Board (ARB), Board of Negotiation (BON), and the Ontario Municipal Board (OMB) who is no longer with the Boards.
†Indicates Chair was cross-appointed to the ARB, BON and OMB as of March 31, 2004.
*Indicates Vice-Chairs who were cross-appointed to the OMB as of March 31, 2004.

Robert D. Butterworth was appointed a Vice-Chair of the ARB on April 15, 2002, having served as a Member since November 19, 1997. He was called to the Bar in 1972 and appointed a Queen's Counsel in 1984. Mr. Butterworth practised law in the Town of Perth from 1972 until 2002 and is a past councillor of the Township of North Elmsley, past member and chair of the Town of Perth planning board, and past chair of the committee of adjustment for the Township of North Elmsley. Mr. Butterworth is also a past governor and chair of the board of governors of Algonquin College and past chair of the Rideau Valley district health council. He received a bachelor of commerce degree from St. Patrick's College and an L.LB from the University of British Columbia.

Marie Hubbard was appointed to the OMB on December 10, 1997 and as a Vice-Chair on December 10, 2000, at which time she was also appointed as a Vice-Chair of the ARB. On November 15, 2003, Ms. Hubbard was appointed Chair of the OMB, ARB and BON. She is a former mayor of the Town of Newcastle and was also chair of the planning committee, Region of Durham.

David J. Johnson was appointed Chair of the ARB, BON and OMB on November 15, 2000. Prior to joining the Boards, he was president and CEO of the Toronto General and Western Hospital Foundation. Mr. Johnson has been a member of provincial parliament for the Don Mills riding, the minister of education and training, government house leader, minister of health, chair of the Management Board of Cabinet, finance opposition critic, and municipal affairs opposition critic. He was also the mayor of East York for ten years. Mr. Johnson holds a bachelor of science degree from McMaster University and a master's of mathematics degree from the University of Waterloo.

Robert D. M. Owen was appointed to the OMB in 1983. He became a Vice-Chair of the OMB in 1992 and was cross-appointed as a Vice Chair of the ARB on February 1,1998. Prior to joining the Boards, he practised law in Orillia and Toronto. Mr. Owen is a member of the Society of Ontario Adjudicators and Regulators and a member of the board of directors of the Council of Canadian Administrative Tribunals. A graduate of Queen's University Faculty of Law, he was called to the Ontario Bar in 1970.

Jan de P. Seaborn was appointed to the ARB as a Vice Chair on March 23, 1998. On May 31, 2000, she was cross-appointed to the OMB. Prior to joining the Board, Ms. Seaborn was a partner in the regulatory, planning and environmental department of a Toronto law firm. Her practice has also included many appearances as counsel before the Environmental Assessment Board, Joint Board, OMB and federal regulatory tribunals. Ms. Seaborn was called to the Ontario Bar in 1983.

ARB Members

At the end of the 2003-2004 fiscal year, the ARB was composed of 76 active Members. Three ARB Members were cross-appointed to the OMB.

Member	Original ARB Appointment
BACHLY, David	November 26, 1970
BELANGER, Mignonne	January 11, 1984
BIRNIE, Ian	June 15, 1999
BIRTCH, Tom	October 15, 1970
BRICK, Doris	May 27, 1998
BROWN, Douglas C.	June 20, 2000
BROWNLIE, John D.	May 27, 1998
BRYANT, Lance R.	December 30, 1999
CALDWELL, John S.A.	March 31, 2000
CAMPBELL, Susan B.	May 27, 1998
CARPENETO, James J.	May 17, 1999
CASE, Jeanette V.	May 17, 1999
CASTEL, André	November 19, 1997
COWAN, Bernard A.	December 19, 1997
CRAWFORD, John E.	May 27, 1998
CROSSLAND, Ernest	June 21, 2000
CUPIDO, Charles	October 1, 1980
DATE, Dennis J.	May 27, 1998
DOUGAN, Hugh S.	December 19, 1997
DOWLING, Thomas	November 17, 1970
DRIESEL, Sandra	March 16, 2000
EMERSON, Judi	June 30, 2000
FLANNERY, Timothy C.	May 27, 1998
GRANDMAITRE, Bernard	October 8, 1997
GRANGER, Donald R.*	November 3, 1999
GRIFFITH, E.J.W.	November 12, 1970
HETTMANN, Alexander S.	May 17, 1999
HOPE, Ying	June 30, 2000
HOPPER, Ronald B.	May 27, 1998
INGLIS, Vern	May 27, 1998
JUSTIN, Edith	November 17, 1970
KELLY, Jim Sr.	May 17, 1999
LAWRENCE, R.G.R.	May 27, 1998

Member	Original ARB Appointment
LECH, Ted	October 29, 1970
LUPTON, Bruce S.	May 27, 1998
MACKEY, Brian R.	May 2, 2001
MACLEOD, Walter J.	May 27, 1998
MATHER, Susan F.	November 19, 1997
MCCORMICK, William J.	May 27, 1998
MCKINNON, Joan	April 18, 2001
MCLEAN, Allan	October 8, 1999
MICHIE, Harry	October 15, 1970
MIDDLEBRO', John H.E.	May 17, 1999
MILLER, Margaret	November 19, 1997
MILNE, John E.^	March 31, 2000
MITCHELL, Doug	December 30, 1999
NAPPER, William (Bill)	March 31, 2000
NORTHCOTT, William G.J.	December 19, 1997
NOVAK, Wayne S.	December 19, 1997
OLIVEIRA, Ivan	May 17, 1999
RECKER, Marvin	February 25, 1998
RICHENBACK, David A.	May 27, 1998
ROBERTSON, Luanne H.	June 30, 2000
ROHRER, Michael C.	July 21, 2000
ROGERS, F.N.	October 1, 1970
ROLLAND, Charles L.	March 31, 2000
SCHERER, Paul J.	May 17, 1999
SIGSWORTH, Oscar	October 1, 1970
SMITH, Barry A.	November 26, 1970
STEPHENSON, Richard F.	April 7, 1993
STILLMAN, Paul M.	March 26, 1975
STONE, Carl A.	October 1, 1970
TATSIOU, William	May 27, 1998
TENNANT, Bryan R.	March 31, 2000
TERSIGNI, Joe	May 30, 2001
THOMPSON, Edmund (Ted)	May 17, 1999
WEST, Roger D.	December 19, 1997
WHITNALL, Raymond A.	May 17, 1999
WRIGHT, Gregory R.	November 19, 1997
WYGER, Joseph M.	May 27, 1998
YOUNG, Ronald R.	May 27, 1998

Note: ^Indicates those Members who were cross-appointed to the BON as of March 31, 2004.
*Indicates those Members who were cross-appointed to the OMB as of March 31, 2004.

Ontario

Commission de révision de l'évaluation foncière

Rapport Annuel 2003-2004

Comment joindre la Commission de révision de l'évaluation foncière :

Commission de révision de l'évaluation foncière
250, rue Yonge
29e étage
Toronto ON M5B 2L7
Téléphone : 416 314-6900
Numéro sans frais : 1 800 263-3237
Télécopieur : 416 314-3717
www.arb.gov.on.ca

On peut se procurer des exemplaires de ce rapport annuel et des autres documents de la Commission auprès de celle-ci. Ce document est également disponible en version électronique sur le site Web de la Commission de révision de l'évaluation foncière à www.arb.gov.on.ca.

On peut aussi se procurer des exemplaires de ce rapport annuel auprès de :

Publications Ontario
880, rue Bay, Toronto ON M7A 1N8
Téléphone : 416 326-5300

Les clients de l'extérieur, à l'exception d'Ottawa, peuvent composer le **1 800 668-9938**. À Ottawa, veuillez composer le (613) 238-3630 ou, sans frais, le **1 800 268-8758**.

Les personnes malentendantes peuvent composer le numéro sans frais **1 800 268-7095** partout en Ontario.

Vous pouvez commander des exemplaires par Internet à www.publications.gov.on.ca.

© Imprimeur de la Reine pour l'Ontario, 2005

ISBN 0-7794-7086-9
ISSN 1499-8297

Table des matières

Message du président 2

Section I: La Commission de révision de l'évaluation foncière - Aperçu

Mandat de la CRÉF 4
Historique et compétence 4
L'évaluation à la valeur actuelle 4
Changements législatifs 5
Nouvelles règles de pratique et procédure 5

Section II: Activités 2003-2004

Dossiers en 2003-2004 6
Procédures précédant l'audience 6
Téléconférences 7
Prestation électronique des services 7
Site Web 7
Service E-File 7
Service E-Status 7
Service E-Calendrier 8
Diffusion de l'information et communications 8
Comité consultatif des intervenants 8
Formation des membres 9

Section III: Sommaire financier

Dépenses 9
Recettes 9

Section IV: Membres de la CRÉF en 2003-2004

Président et vice-présidents 10
Biographies 10
Membres de la CRÉF 11

Assessment Review Board
250 Yonge Street, 29th Flr.
Toronto, ON M5B 2L7
Tel (416) 314-6900
Fax (416) 326-3579
www.arb.gov.on.ca

Commission de révision de l'évaluation foncière
29e étage 250, rue Yonge
Toronto, ON M5B 2L7
Tél (416) 314-6900
Téléc (416) 326-3579
www.arb.gov.on.ca

Ontario

Message du président

En tant que président de la Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF), j'ai le plaisir de présenter le rapport annuel pour l'exercice 2003-2004. Cet exercice a été très productif. Tous les biens-fonds de l'Ontario ayant été réévalués aux fins de l'impôt foncier pour la deuxième année d'imposition consécutive, la Commission a reçu plus de 80 000 plaintes, soit une augmentation importante par rapport à l'exercice précédent.

À tous points de vue, la réception des plaintes s'est déroulée avec beaucoup plus d'efficacité et d'ordre en 2004 que les années antérieures. Ce succès s'explique par les efforts menés par la Commission en vue de fournir aux citoyens de la province des renseignements appropriés sur la procédure de dépôt de plaintes concernant l'évaluation foncière ainsi que d'améliorer la stratégie de réception des plaintes à la Commission.

Avant la date limite du dépôt des plaintes, la Commission a diffusé des brochures d'information révisées qui expliquaient mieux les différentes étapes d'appel. En outre, elle a amélioré les formulaires de dépôt de plaintes et les instructions qui les accompagnent afin de réduire la confusion entourant cette démarche et d'éviter le dépôt de demandes erronées.

2003-2004 a aussi marqué la mise en œuvre des recommandations présentées à la Commission par son comité consultatif d'intervenants. Ce comité, qui a remis à la Commission un rapport complet à la fin de mars 2003, a formulé quatorze recommandations visant à améliorer les services de la Commission et à clarifier les *Règles de pratique et de procédure*. Ces recommandations, ainsi que les modifications correspondantes des Règles, ont été mises en œuvre en octobre 2003.

Comme les années antérieures, la Commission a pris des mesures pour rendre ses services plus accessibles à toutes les parties intéressées, partout en Ontario. En novembre 2003, elle a lancé « E-Calendrier », un service offert sur son site Web qui permet aux plaignants de connaître la date et le lieu de toutes ses audiences courantes.

De plus, la Commission a mis à jour son site Web et ses messages enregistrés afin d'offrir davantage d'information sur ses procédures, y compris sur les demandes d'ajournement et de remboursement des droits de dépôt.

En tant que tribunal administratif compétent pour traiter les plaintes des Ontariennes et des Ontariens sur l'évaluation de leurs biens immeubles, notre Commission, ses employés et ses membres, sont fiers d'offrir l'accès à une justice naturelle de façon équitable, ouverte et efficiente.

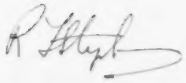

Richard Stephenson
Président

Février 2005

Section I: La Commission de révision de l'évaluation foncière - un aperçu

Mandat de la CRÉF

La Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) est un tribunal administratif indépendant, créé en vertu de la législation de la province de l'Ontario, qui entend les plaintes déposées par tout propriétaire qui croit qu'il y a une erreur dans la valeur imposable ou dans la classification aux fins d'impôt d'un bien immeuble. La Commission, dont les fonctions relèvent de diverses lois, entend aussi les plaintes relatives à d'autres questions, comme la désignation du soutien scolaire et les appels concernant l'imposition foncière.

La Commission est chargée de veiller à ce que les biens immeubles soient évalués conformément aux dispositions de la *Loi sur l'évaluation foncière*. Elle tient des audiences partout dans la province pour offrir aux personnes ayant déposé une plainte, ou à leurs représentants, l'occasion de justifier pourquoi elles estiment que la valeur imposable ou la classification attribuées à un bien immeuble sont inexactes.

Au même titre que d'autres organismes de réglementation et d'arbitrage, la CRÉF fait partie du noyau du secteur de la justice administrative en Ontario. Ces organismes de base constituent un moyen d'administrer la justice qui est moins coûteux, moins complexe et moins impersonnel que les tribunaux. Comme ils possèdent une connaissance approfondie des lois et des questions qui relèvent de leur domaine d'expertise, ces organismes et leurs membres font partie intégrante de l'infrastructure sociale et juridique de l'Ontario.

Historique et compétence

L'évaluation des biens immeubles est pratiquée depuis 1793 dans le territoire qui constitue aujourd'hui l'Ontario. En 1970, la province a pris à son compte la fonction d'évaluation qui relevait auparavant des municipalités, et le tribunal de révision de l'évaluation (TRE) a remplacé les tribunaux de révision. Le TRE porte le nom de Commission de révision de l'évaluation foncière (CRÉF) depuis 1983.

À la suite de l'adoption de la *Loi de 1997 sur le financement équitable des municipalités*, la CRÉF est devenue le seul tribunal d'arbitrage pour les plaintes relatives à l'évaluation des biens immeubles. Cette loi a permis de réduire le double emploi et de faire de la CRÉF le dernier recours pour quiconque veut défendre en appel le bien-fondé de sa plainte. Avant 1998, les décisions de la CRÉF pouvaient faire l'objet d'un appel devant la CAMO.

En 1998, une modification apportée à la *Loi sur la Commission de révision de l'évaluation foncière* a habilité la CRÉF à rejeter les plaintes frivoles. Les décisions rendues par la Commission sont définitives et exécutoires, et ne peuvent faire l'objet d'un appel que devant la Cour divisionnaire sur des questions de droit, lorsque la cour autorise à interjeter appel, ou lorsque la Commission exerce son pouvoir de réexaminer ses propres décisions.

La compétence et le pouvoir de la Commission sont précisés dans la *Loi sur la Commission de révision de l'évaluation foncière*, la *Loi sur l'évaluation foncière*, la *Loi de 2001 sur les municipalités*, la *Loi sur l'éducation* et la *Loi sur l'exercice des compétences légales*.

L'évaluation à la valeur actuelle

La *Loi de 1997 sur le financement équitable des municipalités*, dont l'objectif à long terme visait l'équité, la promptitude et l'uniformité, a introduit l'évaluation foncière à la valeur actuelle. Auparavant, les évaluations foncières n'étaient pas effectuées suivant une méthode commune et, dans bon nombre de municipalités, elles n'avaient subi aucune révision depuis des décennies.

Pour l'année d'imposition 2003, la valeur imposable des biens immeubles correspondait à leur valeur au 30 juin 2001. Pour l'année d'imposition 2004, elle était basée sur leur valeur au 30 juin 2003.

Changements législatifs

Règlements

Le Règlement de l'Ontario 282/98, le règlement général pris en application de la *Loi sur l'évaluation foncière*, a été modifié par les huit règlements suivants déposés entre le 7 juillet 2003 et le 20 novembre 2003 :

1. Règlement de l'Ontario 285/03 (déposé le 7 juillet 2003) – ajout de la Partie IV.1 Exceptions – Sources d'énergie de remplacement ou renouvelables;
2. Règlement de l'Ontario 347/03 (déposé le 25 août 2003) – expansion de la sous-catégorie des biens-fonds vacants pour la catégorie des biens industriels (par. 20 (3)) et ajout de l'article 43.1 relatif aux zones de gestion des résidus miniers;
3. Règlement de l'Ontario 348/03 (déposé le 25 août 2003) – expansion de la définition d'hôtel;
4. Règlement de l'Ontario 349/03 (déposé le 25 août 2003) – clarification de la définition de cour de triage (railyard) dans les parcs de stationnement ainsi que dans la catégorie et la sous-catégorie de biens-fonds vacants;
5. Règlement de l'Ontario 362/03 (déposé le 2 septembre 2003) – ajout des maisons de chambres autorisées par la municipalité à la catégorie des biens résidentiels;
6. Règlement de l'Ontario 363/03 (déposé le 2 septembre 2003) – remplacement de la catégorie des biens résidentiels/agricoles par la catégorie des biens résidentiels et de la catégorie des terres agricoles (farmlands property) par celle des biens immeubles agricoles (farm property);
7. Règlement de l'Ontario 370/03 (déposé le 20 novembre 2003) – ajout de la section relative à la valeur actuelle des hôtels;
8. Règlement de l'Ontario 397/03 (déposé le 2 septembre 2003) – ajout de la valeur imposable des pipelines pour 2004.

Évaluations omises pour les terrains de caravaning

Le Règlement de l'Ontario 390/03 relatif aux évaluations omises pour les terrains de caravaning pour l'année d'imposition 2003 a été déposé le 30 octobre 2003, donnant à la Société d'évaluation foncière des municipalités (MPAC) l'instruction d'émettre des avis d'évaluation omise pour 2003 aux propriétaires et occupants de terrains de caravaning. Le 10 mars 2004, le Règlement de l'Ontario 55/04 a été déposé, modifiant le Règlement de l'Ontario 390/03 et annulant les évaluations omises pour l'année d'imposition 2003.

Nouvelles règles de pratique et procédure

Les nouvelles *Règles de pratique et procédure* de la Commission, établies conformément à l'article 25.1 de la *Loi sur l'exercice des compétences légales*, ont pris effet le 1er octobre 2003.

On peut se procurer ces nouvelles règles et les formules pertinentes gratuitement sous forme électronique sur le site Web de la Commission à www.arb.gov.on.ca ou sous forme imprimée à un coût minime en composant le 416 314-6900 ou le 1 800 263-3237.

Dossiers 2003-2004

Au début de l'exercice financier 2003-2004, la CRÉF avait un total de 93 800 dossiers de plaintes. Durant cet exercice, elle a reçu plus de 80 000 plaintes, dont la majorité en mars 2004. À la fin de l'exercice, 47 400 des plaintes devant la Commission avaient été réglées. Environ 60 pour cent des nouvelles plaintes reçues portaient sur des biens résidentiels et 40 pour cent sur les autres catégories de biens. La plupart des dossiers résidentiels ont été résolus plus rapidement que les autres dossiers, ces derniers, plus complexes, formant le gros des cas en instance en fin d'exercice. Le traitement et le règlement de ce genre de différends peut prendre plusieurs mois, voire un an ou plus dans certains cas, et exige souvent de recueillir des renseignements et le témoignage d'experts.

Tableau 1 : Dossiers de 2001-2002 à 2003-2004

Exercice		2001-2002	2002-2003	2003-2004
Nombre des dossiers en instance à l'ouverture		150,000	62,000	93,800
Nombre de dossiers reçus	+	12,300	82,900	80,200
Nombre total de dossiers pour l'exercice	=	162,300	144,900	174,000
Dossiers réglés	-	100,300	51,100	47,400
Solde en fin d'exercice	=	**62,000**	**93,800**	**126,600**

Remarque : L'année d'imposition foncière débute le 1er janvier et se termine le 31 décembre. La date d'échéance pour le dépôt de plaintes relatives à l'évaluation annuelle est le 31 mars de l'année de référence, ce qui correspond à la fin de l'exercice financier de la province. Dans le tableau ci-dessus, le nombre annuel de plaintes relatives à l'année d'imposition 2004 sont inscrites à l'exercice 2003-2004. Les « dossiers reçus » comprennent tous les types de plaintes et d'appels traités par la Commission, y compris les plaintes sur les évaluations annuelles, sur les évaluations supplémentaires ou omises ainsi que les appels concernant les impôts fonciers.

Procédures précédant l'audience

Un grand nombre des plaintes portant sur des biens autres que résidentiels sont complexes et exigent des audiences très longues de la Commission, souvent en présence de plusieurs membres. Ces plaintes font l'objet d'une sélection basée sur certains critères, comme la classification, la dimension et la valeur imposable des biens en question, et peuvent faire l'objet d'une conférence préparatoire. Durant le processus préparatoire, la Commission travaille avec les parties à l'établissement d'un calendrier et peut rendre une ordonnance de procédure précisant les détails relatifs à l'échange d'information et au dépôt préliminaire des documents requis.

Les conférences préparatoires peuvent non seulement accélérer le processus d'audience, mais aussi permettre aux parties de parvenir à une entente avant la tenue d'une audience.

Téléconférences

La Commission a utilisé la téléconférence ou « audience électronique » de façon extensive. Comme les parties viennent parfois de tous les coins de la province, la coordination d'une rencontre physique peut s'avérer difficile et prendre beaucoup de temps. La téléconférence est souvent un moyen pratique de faire le point sur l'avancement d'un dossier et de décider des étapes suivantes pour parvenir à l'émission d'une ordonnance relative à la procédure ou sur consentement, à la résolution de questions contentieuses et parfois même au règlement des plaintes. Ce service permet aussi d'économiser du temps et de l'argent en réduisant les déplacements de tous les intéressés.

Prestation électronique des services

En 2003-2004, la Commission a continué d'offrir des services efficaces dans ce domaine. En novembre 2003, elle a lancé le service E-Calendrier grâce auquel le public peut se renseigner sur les audience prévues dans la municipalité et durant le mois sélectionnés, ainsi que sur l'ordre du jour d'une audience donnée. Tout au long de l'année, le site Web de la Commission, de même que les options des services E-Status et E-File, ont été mis à jour et améliorés, en mettant l'accent sur la facilité d'utilisation et l'utilisation de langage clair.

Site Web

Le site Web de la Commission, www.arb.gov.on.ca, constitue toujours un moyen important d'information et de communication. Il contient notamment les renseignements suivants : une introduction sur l'évaluation foncière et la procédure d'appel, des formulaires de dépôt des plaintes, la version complète des *Règles de pratique et procédure* de la Commission ainsi que la législation pertinente. On trouve en outre sur le site Web de l'information sur les audiences et les décisions de la Commission ainsi que ses rapports annuels.

Service E-File

Le service « E-File » permet au public d'utiliser Internet pour déposer des plaintes concernant l'évaluation foncière annuelle. Toute l'information requise et les droits de dépôt sont recueillis et vérifiés électroniquement en ligne, et les plaintes ainsi déposées sont enregistrées immédiatement dans le système ARBIS de gestion électronique des dossiers. Les plaintes déposées électroniquement ne nécessitent aucun traitement manuel des données, ce qui réduit le temps passé pour l'enregistrement des plaintes.

Durant la période de dépôt des plaintes de 2004, la Commission a reçu 23 960 plaintes déposées par le biais de « E-File », soit une augmentation de 37 pour cent par rapport à 2003. La Commission a enregistré 1 600 plaintes additionnelles sur des formulaires remplis en ligne, puis imprimés et envoyés par la poste avec les droits requis. Ceci représente une augmentation de 7 pour cent par rapport à 2003.

Service E-Status

Le service « E-Status » permet aux intéressées de se renseigner sur l'état d'avancement des dossiers de plaintes qu'ils ont déposés auprès de la Commission en visitant le site Web de celle-ci et en entrant les 19 chiffres du rôle correspondant au bien en question. Sous la rubrique « E-Status », le site Web affiche des renseignements sur les plaintes, les audiences (une fois la date fixée) et les décisions (une fois rendues). En 2003-2004, ce service électronique a enregistré de 2 000 à 4 000 demandes de renseignements par mois.

Service E-Calendrier

En novembre 2003, la Commission a inauguré un nouveau service dans le domaine de la technologie de l'information : le E-Calendrier. Ce service permet aux plaignants, à leurs représentants et à toute autre personne intéressée d'obtenir les renseignements à jour sur les audiences de la CRÉF partout en Ontario. On peut obtenir les renseignements sur les audiences en effectuant une recherche à partir du lieu d'un bien immeuble ou du lieu de l'audience.

Ces services électroniques resteront très utiles pour le public et pour toutes les autres parties intéressées en contribuant à renforcer l'accessibilité, la transparence et l'efficacité de la Commission.

Diffusion de l'information et communications

La Commission continue de respecter son engagement à communiquer efficacement et en temps utile avec le public et avec les divers intervenants. Afin d'améliorer ses communications, la Commission a entrepris divers projets, notamment :

- Révision du contenu et de la forme des brochures *Dépôt d'une plainte* et *Préparation à une audience*. Ces nouvelles brochures contiennent le nouveau logo et les nouvelles couleurs de la CRÉF. Elles sont toutes deux disponibles sur le site Web de la Commission en format téléchargeable.
- Amélioration des messages enregistrés afin de fournir aux personnes intéressées un plus grand choix d'options de renseignements, par exemple des explications sur la façon de retirer une plainte ou de demander un ajournement automatiquement. Les messages diffusés en dehors des heures de bureau ont également été mis à jour pour inclure davantage de renseignements sur la Commission et sur la procédure de dépôt de plaintes et d'audiences.
- Utilisation accrue du courriel pour correspondre avec les plaignants. La Commission a ainsi répondu à plus de 1 900 courriels. Les plaignants ont utilisé ce moyen de communication pour informer la Commission de diverses questions, dont les absences, le retraits et les demandes de motifs par écrit.
- Les formules de plaintes et les instructions concernant les évaluations annuelles, supplémentaires et omises ont été révisées afin d'inclure davantage de renseignements et des instructions plus claires.

Comité consultatif d'intervenants

Dans le cadre de ses efforts continus visant à répondre à l'évolution des besoins et des préoccupations des divers intervenants, la CRÉF a mis en place un comité consultatif d'intervenants chargé de lui suggérer des moyens d'améliorer ses services. Ce comité a entamé des consultations au printemps 2002 et, le 19 mars 2003, a présenté au président de la CRÉF le rapport final de ses recommandations et conclusions.

Les recommandations du Comité et ses propositions de révision des règles ont été mises en œuvre en octobre 2003. Les quatorze recommandations du Comité portaient sur des questions comme la rationalisation des audiences de la Commission, la procédure de traitement des plaintes pour les biens commerciaux de grande envergure et complexes, les communications préalables aux audiences, la participation des municipalités au traitement des plaintes, les modes alternatifs de règlement des différends, l'accès aux vice-présidents en cas de circonstances urgentes durant les audiences, les certificats de disponibilité, l'affectation des membres, les coûts et un effort à encourager les parties à communiquer entre elles pour essayer de parvenir à une entente.

Formation des membres

La formation continue de ses membres fait toujours partie des priorités de la Commission. Les nouveaux membres bénéficient d'une séance d'initiation à l'interne, d'une formation pratique en audience guidée par des membres plus chevronnés, ainsi que de cours spécialisés portant sur les questions auxquelles les membres sont confrontés lors des divers types d'audience de la Commission. En outre, on encourage tous les membres à participer à des cours offerts par la Société ontarienne des arbitres et des régisseurs.

Section III: SOMMAIRE FINANCIER

Dépenses

Tableau 2 : Dépenses de 2001-2002 à 2003-2004

POSTE	2001 – 2002 ($)	2002-2003 ($)	2003-2004 ($)
Salaires et traitements	4,889,289	4,170,456	4,306,190
Avantages sociaux	822,876	856,500	537,499
Transports et communications	1,258,830	849,338	1,034,130
Services	2,739,513	1,816,394	2,075,266
Fournitures et matériel	189,356	286,975	259,390
Paiements de transfert	NIL	NIL	NIL
TOTAL	**9,899,864**	**7,979,663**	**8,212,475**

Recettes

Conformément à la Loi sur la *Commission de révision de l'évaluation foncière* et à un règlement pris en application de la *Loi d'interprétation*, les plaintes et les appels doivent être accompagnés des droits de dépôt pertinents. Ces droits, qui varient selon la catégorie de biens, sont recueillis par la CRÉF et immédiatement transférés au ministère des Finances.

Tableau 3: Recettes de la CRÉF de 2001-2002 à 2003-2004

EXERCICE FINANCIER	RECETTES RECUEUILLLIES ($)
2001-2002	2,840,117
2002-2003	2,102,515
2003-3004	5,411,807

Section IV: MEMBRES DE LA CRÉF EN 2003-2004

Président	Date de nomination
JOHNSON, David J. ^	Du 15 novembre 2000 au 15 novembre 2003
HUBBARD, Marie†	10 décembre 1997
Vice-présidente	10 décembre 2000
Présidente	15 novembre 2003

Vice-présidents

BUTTERWORTH, Robert D.	19 novembre 1997
Vice-président	15 avril 2002
OWEN, Robert D.M.*	1er février 1998
Vice-président	1er février 1998
SEABORN, Jan de P.*	23 mars 1998
Vice-président	23 mars 1998

Remarque : ^ Président de la CREF, de la Commission de négociation et de la CAMO ne faisant plus partie de ces commissions.
†Présidente à la fois de la CREF, de la Commission de négociation et de la CAMO au 31 mars 2004.
* Également vice-présidents de la CAMO au 31 mars 2004.

Biographies

Robert D. Butterworth a été nommé le 15 avril 2002 vice-président de la CRÉF dont il était membre depuis le 19 novembre 1997. Admis au barreau en 1972, M. Butterworth a été nommé conseil de la Reine en 1984. Il a exercé sa profession d'avocat dans la ville de Perth de 1972 à 2002. Il est ancien conseiller du canton de North Elmsley, ancien président et membre du conseil d'aménagement de la ville de Perth et ancien membre du comité de dérogation du canton de North Elmsley. M. Butterworth est aussi ancien membre et président de l'Assemblée des gouverneurs du collège Algonquin et ancien président du conseil régional de santé de la vallée Rideau. Il est titulaire d'un baccalauréat en commerce de St. Patrick's College et d'un baccalauréat en droit de l'Université de Colombie-Britannique.

Marie Hubbard a été nommée à la CAMO le 10 décembre 1997. Elle devenue vice-présidente de cette commission le 10 décembre 2000, date à laquelle elle a été nommée conjointement vice-présidente de la CRÉF. Le 15 novembre 2003, Madame Hubbar a été nommée présidente de la CRÉF, de la CAMO et de la Commission de négociation. Elle a été maire de la ville de Newcastle et présidente du comité de planification de la région de Durham.

David J. Johnson a été nommé président de la CRÉF, de la Commission de négociation et de la CAMO, le 15 novembre 2000. Auparavant, il était président et directeur général de la Toronto General and Western Hospital Foundation. Il a rempli diverses fonctions, notamment : député provincial pour la circonscription de Don Mills, ministre de l'Éducation et de la Formation, leader parlementaire du gouvernement, ministre de la Santé, président du Conseil de gestion du gouvernement, porte-parole de l'opposition pour le portefeuille des finances et porte-parole de l'opposition pour le portefeuille des affaires municipales. Il a également été maire d'East York pendant dix ans. Il possède un baccalauréat en sciences de l'Université McMaster et une maîtrise en mathématiques de l'Université de Waterloo.

Robert D. M. Owen a été nommé membre de la CAMO en 1983. Il a été nommé vice-président de la CAMO en 1992 puis nommé conjointement vice-président de la CRÉF le 1er février 1998. Avant de joindre ces commissions, M. Owen exerçait sa profession d'avocat à Orilla et Toronto. Il est vice-président du conseil d'administration de la Société ontarienne des arbitres et des régisseurs et membre du conseil d'administration du Conseil des tribunaux administratifs canadiens. Diplômé de la faculté de droit de l'Université Queen's, il a été admis au barreau de l'Ontario en 1970.

Jan de P. Seaborn a été nommée vice-présidente de la CRÉF en mars 1998 puis nommée conjointement vice-présidente de la CAMO le 31 mai 2000. Avant sa nomination à la CRÉF, elle était associée dans un cabinet d'avocats de Toronto, dans un service spécialisé dans la réglementation, la planification et l'environnement. Elle a plaidé à plusieurs reprises devant la Commission des évaluations environnementales, la Commission mixte, la CAMO, de même que devant des tribunaux de réglementation fédéraux. Madame Seaborn a été admise au barreau de l'Ontario en 1983.

Membres de la CRÉF

À la fin de l'exercice 2003-2004, la CRÉF comprenait 76 membres actifs. Trois d'entre eux étaient aussi membres de la CAMO.

Membre	Nomination initiale à la CRÉF
BACHLY, David	26 novembre 1970
BELANGER, Mignonne	11 janvier 1984
BIRNIE, Ian	15 juin 1999
BIRTCH, Tom	15 octobre 1970
BRICK, Doris	27 mai 1998
BROWN, Douglas C.	20 juin 2000
BROWNLIE, John D.	27 mai 1998
BRYANT, Lance R.	30 décembre 1999
CALDWELL, John S.A.	31 mars 2000
CAMPBELL, Susan B.	27 mai 1998
CARPENETO, James J.	17 mai 1999
CASE, Jeanette V.	17 mai 1999
CASTEL, André	19 novembre 1997
COWAN, Bernard A.	19 décembre 1997
CRAWFORD, John E.	27 mai 1998
CROSSLAND, Ernest	21 juin 2000
CUPIDO, Charles	1er octobre 1980
DATE, Dennis J.	27 mai 1998
DOUGAN, Hugh S.	19 décembre 1997
DOWLING, Thomas	17 novembre 1970
DRIESEL, Sandra	16 mars 2000
EMERSON, Judi	30 juin 2000
FLANNERY, Timothy C.	27 mai 1998
GRANDMAITRE, Bernard	8 octobre 1997

Membre	Nomination initiale à la CRÉF
GRANGER, Donald R.*	3 novembre 1999
GRIFFITH, E.J.W.	12 novembre 1970
HETTMANN, Alexander S.	17 mai 1999
HOPE, Ying	30 juin 2000
HOPPER, Ronald B.	27 mai 1998
INGLIS, Vern	27 mai 1998
JUSTIN, Edith	17 novembre 1970
KELLY, Jim Sr.	17 mai 1999
LAWRENCE, R.G.R.	27 mai 1998
LECH, Ted	29 octobre 1970
LUPTON, Bruce S.	27 mai 1998
MACKEY, Brian R.	2 mai 2001
MACLEOD, Walter J.	27 mai 1998
MATHER, Susan F.	19 novembre 1997
MCCORMICK, William J.	27 mai 1998
MCKINNON, Joan	18 avril 2001
MCLEAN, Allan	8 octobre 1999
MICHIE, Harry	15 octobre 1970
MIDDLEBRO^, John H.E.	17 mai 1999
MILLER, Margaret	19 novembre 1997
MILNE, John E.^	31 mars 2000
MITCHELL, Doug	30 décembre 1999
NAPPER, William (Bill)	31 mars 2000
NORTHCOTT, William G.J.	19 décembre 1997
NOVAK, Wayne S.	19 décembre 1997
OLIVEIRA, Ivan	17 mai 1999
RECKER, Marvin	25 février 1998
RICHENBACK, David A.	27 mai 1998
ROBERTSON, Luanne H.	30 juin 2000
ROHRER, Michael C.	21 juillet 2000
ROGERS, F.N.	1er octobre 1970
ROLLAND, Charles L.	31 mars 2000
SCHERER, Paul J.	17 mai 1999
SIGSWORTH, Oscar	1er octobre 1970
SMITH, Barry A.	26 novembre 1970
STEPHENSON, Richard F.	7 avril 1993
STILLMAN, Paul M.	26 mars 1975
STONE, Carl A.	1er octobre 1970
TATSIOU, William	27 mai 1998
TENNANT, Bryan R.	31 mars 2000
TERSIGNI, Joe	30 mai 2001
THOMPSON, Edmund (Ted)	17 mai 1999
WEST, Roger D.	19 décembre 1997
WHITNALL, Raymond A.	17 mai 1999
WRIGHT, Gregory R.	19 novembre 1997
WYGER, Joseph M.	27 mai 1998
YOUNG, Ronald R.	27 mai 1998

Remarque : ^Indique les membres de la CRÉF qui étaient aussi membres de la Commission de négociation au 31 mars 2004.
*Indique les membres de la CRÉF qui étaient aussi membres de la CAMO le 31 mars 2004.